Kermarquer
Le Gabellec
Kerispert
Le Gabellec
Kerguillé
Kerispert
Kerispert
Kerpinette
Kerguillé-Sud
Mané-Cheuil
Le Queric
Bois de Marie Cheuil
Kerchican
Kerchican
Kerdrau bihan
Kerdrau Bras
Kerhino

Constructions protégées au titre de de l'urbanisme l'article L123-1-5 alinéa 7 du Code

- Constructions de catégorie 1
- Constructions de catégorie 2
- Détails de forme urbaine
- Linéaires où l'implantation à l'alignement est imposé, conformément au règlement écrit.

Eléments de paysage protégés au titre de l'article L123-1-5 alinéa 7 du Code de l'urbanisme

- Massifs forestiers ou ensembles boisés
- Linéaire bocager
- Arbres isolés
- Site inscrit de la pointe de Kerbihan

Commune de la Trinité-sur-Mer

La Trinité-sur-Mer
BRETAGNE SUD

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN: REGLEMENT

Annexe patrimoine 1

Ech: 1/2000

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 26 décembre 2013

réalisation : Territoires en Mouvement / E.A.U.